

**Approbation des modifications du REH du département
Médecine, Maïeutique et Paramédical de la Faculté de
Santé pour l'année universitaire 2025-2026**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 1^{er} juillet 2025

Délibération 2025/07/CFVU – 109

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modifications du REH du département Médecine, Maïeutique et Paramédical de la Faculté de Santé pour l'année universitaire 2025-2026.

Toulouse, le 1^{er} juillet 2025

La Présidente

Odile RAUZY



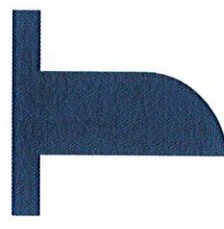
Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

REH 2025/2026

Propositions d'évolutions

**Traitement des dossiers
et oraux aux Formations
Paramédicales (sélectives)**



Université
de Toulouse



REH actuel (titre 1A25) modifié en 2023-2024

Titre 1A25 (Anciennement Titre 1B11)	
Fonction	Traitement des dossiers Parcoursup- Traitement des dossiers de candidature aux formations UT3
Correspondance en h ETD	maximum 1 h ETD /25 dossiers
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui sans dépasser le plafond
Instances décisionnaires	Composante pour l'attribution
Prise en charge financière	Budget propre Composante
Informations	Parcoursup Remplace l'orientation active pour l'entrée à l'université

Reconnaissance horaire du traitement des dossiers Parcoursup en filières paramédicales :

Titre 1A25 (Anciennement Titre 1B11)	
Fonction	Traitement des dossiers de candidature aux formations paramédicales de l'UT (orthophonie, audioprothésiste, orthoptie et psychomotricité)
Correspondance en h ETD	maximum 1 h ETD /8 dossiers
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui sans dépasser le plafond
Instances décisionnaires	Composante pour l'attribution
Prise en charge financière	Budget propre Composante
Informations	Parcoursup Formations sélectives "voeu payant"

Proposition de création d'un titre pour les oraux de sélection aux filières Paramédicales

Reconnaissance horaire des oraux de sélection aux filières paramédicales :

Titre ?	
Fonction	Oraux de sélection aux filières paramédicales de l'UT (orthophonie, audioprothésiste, orthoptie et psychomotricité) maximum 4 h ETD / ½ journée Oui Oui sans dépasser le plafond Composante pour l'attribution Budget propre composante Formations sélectives "voeu payant"
Correspondance en h ETD	
Compatibilité HCC	
Cumul autorisé avec une autre fonction	
Instances décisionnaires	
Prise en charge financière	
Informations	

1. Une mission pédagogique stratégique et qualitative

Le traitement des candidatures Parcoursup ne consiste pas en une simple lecture automatisée ou une extraction de notes via un outil d'aide à la décision (OAD). C'est une démarche pédagogique stratégique, qui engage directement la qualité des futurs professionnels de santé que nous formons.

Nous analysons les dossiers en profondeur en ouvrant les rubriques suivantes :

- "Profil",
- "Scolarité",
- "Notes et bulletins",
- "Activités et centres d'intérêt",
- "Lettre de motivation".

Chaque dossier fait l'objet d'une lecture attentive et experte, avec une évaluation de l'expression écrite, de la cohérence du parcours, du niveau de langue, de l'absence de fautes d'orthographe et surtout de la motivation réelle et argumentée du candidat.

2. Un processus chronophage, non automatisable

Le traitement des dossiers est chronophage :

- . Il ne s'agit pas de cocher des cases ou de repérer des mots-clés ;
- . C'est un travail qualitatif, impliquant un temps d'analyse par dossier, souvent suivi d'une mise en commun avec d'autres évaluateurs (commission de pré classement d'admissibilité) ;
- . Pour les oraux, cela inclut la préparation des grilles d'évaluation, la conduite des entretiens, le débriefing collectif et la rédaction de bilans.

3. Un engagement justifié par le niveau d'exigence et le coût pour le candidat

Les filières concernées (orthophonie, psychomotricité, orthoptie, audioprothésiste) sont très sélectives, avec un taux de pression important.

De plus, les candidats s'acquittent de frais de candidature (80 €), ce qui impose de notre part un niveau d'exigence élevé en retour, tant sur la qualité du traitement des candidatures que sur l'équité de la procédure.

4. Une responsabilité forte dans le choix de futurs professionnels de santé

Recruter un candidat mal préparé ou peu motivé est une perte sèche pour le système :

- L'abandon en cours de formation ne donne accès à aucun diplôme intermédiaire ;
- Cela représente une déperdition de ressources pédagogiques ;
- Cela prive d'autres candidats d'une place qu'ils auraient pu pleinement investir.

L'enjeu est donc de recruter non pas seulement les "meilleurs" sur dossier, mais les plus adaptés à la formation longue, exigeante, et orientée vers les métiers du soin.

5. Une équivalence horaire justifiée dans le référentiel enseignant

Compte tenu :

- Du volume horaire effectif passé sur les dossiers et les oraux,
- Du caractère essentiel et pédagogique de cette mission,
- Du niveau de responsabilité qui en découle pour les équipes pédagogiques et l'institution,

il paraît légitime que cette charge soit reconnue dans le référentiel équivalent horaire des enseignants paramédicaux, au même titre que d'autres activités de formation ou de coordination.

Conclusion

La reconnaissance de cette activité dans le référentiel horaire permettrait de :

- **Valoriser un travail déjà effectué mais non comptabilisé,**
- **Éviter une surcharge injustifiée pour les équipes pédagogiques,**
- **Garantir une procédure de sélection rigoureuse, équitable et qualitative,**
- **Et in fine, sécuriser le parcours des futurs professionnels de santé dans des filières sous tension et socialement stratégiques.**